

## Marché de travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex tranche 2 Lot n°9 – Plomberie chauffage

---

### AVENANT N°1 – Marché de travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex tranche 2 – le lot n°9 – Plomberie chauffage

Pour faire suite à la notification de marché faite à l'entreprise :

**SARL ETABLISSEMENT FORAZ JURALPECO**  
**170 RUE DU TIOCAN**  
**ZA DE L'ALLONDON**  
**01630 ST GENIS POUILLY**  
**comptable@gontard-foraz.com**

Par la commune d'ORNEX - représentée par M. Olivier GUICHARD, Maire, le 6 décembre 2023.

#### **ARTICLE 1 : Objet du marché initial**

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement et d'extension du Centre Technique Municipal (CTM) d'Ornex tranche 2 – lot n°9 – Plomberie chauffage.

#### **ARTICLE 2 : Objet de l'avenant n° 1**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications apportées au marché pour les prestations suivantes :

- Déplacement raccordement eau froide extérieur
- Ajout 2 collecteurs eau froide et chaude
- Ajout collecteur chauffage
- Suppression receveur carrelé

Le devis est joint en annexe au présent avenant.

#### **ARTICLE 3 : Montant de l'avenant**

Les modifications apportées plus haut apportent une plus-value au montant estimé des travaux de :  
4 973.10 € HT  
Avec une TVA à 20% : 994.62 €  
Un montant T.T.C. de 5 967.72 €

## **COMMUNE D'ORNEX**

### **ARTICLE 4 : Nouveau montant**

Le montant initial des travaux est de :

Montant H.T. : 10 790.00 €

Montant TVA : 2 158.00 €

Montant TTC : 12 948.00 €

Le nouveau montant des travaux est de :

Montant H.T. : 15 763.10 €

Montant TVA : 3 152.62 €

Montant T.T.C. : 18 915.72 €

Le montant de l'avenant correspond à 50.46% du lot et 2.49% du marché.

### **ARTICLE 5 : Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont inchangés.

Le présent avenant prend effet à la date de notification.

### **ARTICLE 6 : Conditions de l'avenant**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

À Ornex, le

**ETS ETABLISSEMENT FORAZ JURALPECO**

**LE MAITRE D'OUVRAGE**  
**Pour la commune d'Ornex,**  
**Le Maire, Olivier GUICHARD**